

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 28

Artikel: Société vaudoise de secours mutuels
Autor: S.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 13 juillet 1872.

Société vaudoise de secours mutuels.

Grandson présentait dimanche dernier l'aspect le plus animé. Les rues étaient pavisées, les sapins poussaient partout comme dans une forêt, les meilleurs sentiments d'amitié et de franche cordialité s'exprimaient par les nombreuses devises suspendues aux guirlandes et mieux encore par la physionomie générale de toute la population.

Pourquoi cet entrain et cette gaieté? Grandson, se rappelant les glorieux souvenirs de son histoire, veut-il célébrer une fête guerrière? Non, la fête qu'il a brillamment organisée est la fête de la paix, de la charité et du travail. Grandson a sollicité l'honneur de recevoir la *Société vaudoise de secours mutuels*, cette Société qui, depuis 26 ans, s'est développée dans tout le canton, qui a rendu populaire le principe de la solidarité et contribué au soulagement de bien des maux.

Dès la veille, Grandson possédait dans ses murs les délégués des 26 sections de la Société, réunis avec le comité central pour l'examen des comptes et de l'administration de la Société pendant l'année 1871 et pour discuter différentes propositions relatives aux statuts ou à la marche de la Société.

La gestion du comité central a été approuvée, ainsi que les comptes dont voici les éléments principaux :

La Société comptait, au 31 décembre 1871, 4315 membres ; aujourd'hui, ce nombre s'élève à plus de 4500. Il a été dépensé la somme importante de 52,516 fr. en secours ordinaires, pour maladie, savoir :

27,001	journées	à	fr. 1. 50
10,497	»	à	» 1. —
78	»	à	» 0. 75
2,918	»	à	» 0. 50

Il a été distribué en outre 170 fr. en secours extraordinaires et 1972 fr. pour frais de funérailles.

Les recettes se sont élevées à fr. 54,908. 85

Les dépenses se sont élevées à fr. 61,981. 68

Déficit fr. 7,072. 83

Ce déficit s'explique en grande partie par les circonstances exceptionnelles de l'année dernière et les nombreuses maladies qui ont succédé chez nous à l'internement de l'armée de l'Est.

Le capital de la Société était, au 31 décembre 1871, de fr. 63,075. 03.

Tous les districts du canton possèdent au moins une section de la Société ; quatre districts en possèdent chacun deux ; celui d'Aigle en possède quatre.

Nous voyons avec plaisir cette utile institution jeter des racines de plus en plus profondes dans notre pays ; elle est utile par les secours matériels qu'elle accorde à ses membres ; elle est utile, et plus encore peut-être, par les relations fraternelles qu'elle crée entre les hommes ; elle est un dissolvant de l'égoïsme ; elle encourage la prévoyance et l'épargne.

Aussi ne sommes-nous point étonnés que les jours où la Société tient ses assises annuelles soient des jours de fête pour les localités où elles ont lieu. La fête n'a pas, comme peuvent le croire quelques esprits chagrins un peu portés par tempérament aux manifestations populaires, elle n'a pas, disons-nous, pour principal but le plaisir ; il est un jour choisi dans l'année où un grand nombre, parmi les milliers de membres de la Société, viennent faire une connaissance plus intime et resserrer les liens qui les unissent.

Parmi les questions intéressantes qui ont fait l'objet des délibérations de l'assemblée des délégués, nous mentionnerons la création d'une *Caisse spéciale de secours aux veuves et aux orphelins*, qui serait alimentée par des dons, et l'organisation d'une *Assurance en cas de décès*. — Ces deux questions ont été renvoyées à l'examen du Comité central. Il a été d'ors et déjà décidé que l'on abaisserait de 10 à 8 ans le terme au bout duquel les veuves et orphelins de sociétaires peuvent obtenir des secours extraordinaires sur les fonds de la Société.

Après une séance bien nourrie, dont les discussions ont été animées du meilleur esprit, les délégués ont consacré la fin de la journée de samedi à faire visite à différentes localités voisines : Champagne, Bonvillars et Onnens ont marqué les étapes successives de cette charmante promenade ; il n'est pas besoin de dire que, dans chacune de ces localités, les délégués ont été reçus de la façon la plus cordiale.

La fête de dimanche comprenait une Assemblée générale des sociétaires dans le temple, puis un banquet sur la grande place du Château. M. le pasteur Fels a ouvert la séance par un discours dans

lequel il a fait ressortir le caractère religieux et chrétien que présente la Société de secours mutuels; ce discours, qui a été écouté avec une religieuse attention, eût été suivi d'applaudissements unanimes, si le caractère sacré du lieu de réunion n'eût empêché une telle manifestation. Le président de la Société a exposé ensuite l'état de la Société et montré l'avenir qui lui est réservé dans notre pays.

Nous ne redirons pas toutes les chaleureuses paroles qui ont été prononcées au banquet. Elles étaient empreintes à la fois de l'amour de la patrie et de l'amour de l'humanité. Plusieurs sociétés étrangères étaient représentées à la fête. Mentionnons la *Société de prévoyance*, de Neuchâtel; la *Société industrielle de secours mutuels*, de Lausanne; la *Société française* et la *Société italienne* de secours mutuels, de Lausanne. De nobles paroles ont été échangées par les représentants de ces diverses associations, qui poursuivent un but commun.

La fête a eu une réussite complète; elle réunissait près de 1,200 sociétaires; la population de Grandson et des environs s'est associée à cette paisible manifestation avec le plus grand entrain.

Mentionnons, en terminant, un fait qui trouvera certainement des imitateurs. La maison *Vautier frères*, à Grandson, a fait entrer dans la Société tous les ouvriers de sa fabrique de cigares, et a pris l'engagement de payer pour eux les contributions mensuelles. C'est par des procédés de cette nature que se cimentent les bonnes relations entre patrons et ouvriers; une telle décision est tout à la fois une action intelligente et une bonne action.

S. C.

Les noms de famille et le patois.

VI.

Vionnet (de *vionnet*, sentier).

Mottier (de *mothi*, temple, église, moutier). On a pu dire d'un homme demeurant près de l'église : *l'est Djan de mothi*, puis *Djan Mothi* et enfin *Jean Mottier*. Ce nom peut aussi avoir son origine dans les noms de localités : *Romainmotier*, *Môtier-Travers*, *Moutier-Granval*, etc.

Descosterd (de *colterd*, coterie; réunion de quelques personnes sur le soir, pour causer). Dans beaucoup d'endroits, on a le *colterd*, la *place du colterd*; c'est le lieu où les hommes se réunissent volontiers le soir, après la journée finie, pour s'entretenir familièrement.

Une femme qui entre chez sa voisine avec l'intention d'y passer quelques instants, lui dit : *Je viens au colterd*. On dit *colterdzi*, *colterdji*, faire la *causette*.

Pause, *Pousaz* (de *pousa*, pause, halte pour se reposer). Autrefois, avant que nous eussions de bonnes routes de montagne, on transportait beaucoup à dos d'homme. Il y avait, de distance en distance, sur les chemins, des bancs de pierre ou de bois, où les porteurs s'arrêtaient pour se reposer. Cette halte s'appelait : *la pousa*. On nommait sans doute ceux qui habitaient près de là : *clliaux de la pousa* : de là le nom de famille.

La Pousaz, hameau de la commune d'Ollon, situé à mi-mont, semblerait confirmer cette hypothèse. Peut-être aussi a-t-il été le berceau de la famille *Pousaz*, très nombrée à Ollon.

Duplessis (de *plessis*, haie entrelacée, clos, parc entouré de haies). Comme nom de lieu et d'habitation, *Plessis* est très commun en France, surtout dans le département de l'Indre.

Pâquier et *Dupasquier*, de *pâquier*, pâturage.

Marlétaz. En patois rouchi, *marlète* signifie terre mélangée de marne.

De Loës. Dans les Alpes vaudoises, on nomme *loë* un pâturage élevé, très en pente. Dans le canton de Fribourg, *loë* est une haute pointe de montagne. Gaudy-Lefort, dans son glossaire genevois, explique par le celtique l'origine de ce nom, à propos d'un endroit des environs de Genève : *Loex* vient de *lo*, habitation, et de *ex*, rivière, à cause de sa proximité du Rhône.

L. C.

A suivre.)

Le peintre Koller.

Chacun se souvient de la belle toile envoyée à l'exposition permanente de l'année dernière par M. Koller, de Zurich. Cette toile, d'une très grande dimension, représentait des animaux paissant sur l'Alpe. A la vue de ce tableau, on se sentait en face de l'œuvre d'un grand maître, d'un artiste achevé et consciencieux. L'effet de cette peinture était saisissant de relief et de vérité. L'artiste avait mis tant de chaleur et de vie dans la couleur, tant de mouvement dans le dessin, que ces animaux vivaient, broutaient, regardaient, agissaient.

Au souvenir de ce tableau, et à l'occasion de l'exposition de peinture, qui attire aujourd'hui de nombreux visiteurs, nos lecteurs accueilleront peut-être avec plaisir quelques détails particuliers sur l'éminent artiste que la Suisse peut être fière de posséder.

M. Koller demeure à *la Hornau*, charmante villa située au bord du lac de Zurich, et à 30 minutes de cette ville. Cette retraite est si bien la retraite d'un artiste, elle a si bien conservé le cachet de la nature, que lorsqu'on se trouve au milieu de ce site à la fois isolé, paisible et sauvage, on se croirait à cent lieues de la ville. De frais bosquets où la végétation est restée vierge de tout travail humain, de petits marécages, des bouquets de saules, des flaques d'eau, des grottes et des rochers moussus font de ce lieu une miniature de tous les aspects que la nature nous offre ailleurs sur une plus grande échelle. De petits sentiers courent au hasard sous les frais berceaux, le long des touffes de roseaux ou dans les luxuriants gazons, interrompus çà et là par les méandres du ruisseau, dont le gazouillement se mêle à celui des oiseaux cachés dans les arbustes qui baignent leurs pieds dans ses eaux limpides.

M. Koller a un caractère véritablement antique, franc et loyal, à toute épreuve, désintéressé et d'une modestie rare. Artiste jusqu'au fond de l'âme, il ouvre sa bourse largement chaque fois qu'il s'agit de favoriser l'encouragement des arts. Les jeunes peintres sont accueillis dans ses ateliers avec l'em-